

SEANCE DU 30 JUIN 2010

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2010
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Attribution de subventions
- 4) Site Ganzer
- 5) Voyage à Mauriac
- 6) Décision modificative N° 2/2010
- 7) Ecole Bilingue Jean Petit - Mise à disposition de locaux situés dans le Presbytère
- 8) Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs - Modification des statuts
- 9) Grand Pays de Colmar - Désignation d'un délégué
- 10) Divers

--ooOoo--

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, MM. Jean-Marc BETTINGER, Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLER, MM. Rémi WESSANG (**à partir du point n° 3**), Pierre FUCHS, Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mme Delphine CAPRIN, MM. Christophe STOECKLÉ, Bernard MEYER, Mme Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

ABSENTS EXCUSES : Mme Martine DIETRICH, Maire Adjoint, Mme Suzanne GERBER, M. Pascal FLEITH, Mmes Elisabeth LISSE, Isabelle FUCHS, Carine RÉMOND, M. Arnaud MARCHAND, Mme Marcelle SCHMIDT, Conseillers -

PROCURATION : Mme Martine DIETRICH, Maire Adjoint, donne procuration à M. Mathieu THOMANN, Maire Adjoint - Mme Suzanne GERBER, Conseillère, donne procuration à Mme Françoise HORNY, Maire Adjoint - Mme Isabelle FUCHS, Conseillère, donne procuration à Mme Delphine CAPRIN, Conseillère - Mme Carine RÉMOND, Conseillère, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjoint - M. Arnaud MARCHAND, Conseiller, donne procuration à M. Guy BAUER, Maire Adjoint - Mme Marcelle SCHMIDT, Conseillère, donne procuration à Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère -

--ooOoo--

Mercredi 30 juin 2010 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes et sur proposition du Maire, la présentation des points de l'ordre du jour est modifiée ainsi qu'il suit :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2010
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Voyage à Mauriac
- 4) Attribution de subventions
- 5) Site Ganzer
- 6) Décision modificative N° 2/2010
- 7) Ecole Bilingue Jean Petit - Mise à disposition de locaux situés dans le Presbytère
- 8) Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs - Modification des statuts
- 9) Grand Pays de Colmar - Désignation d'un délégué
- 10) Divers

--ooOoo--

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2010

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2010 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé les marchés passés selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Marché	Titulaire	CP - Ville	Montant € HT marché	Montant € TTC marché	Date de notification du marché
Voirie	PONTIGGIA	68180 HORBOURG- WIHR	Marché à bons de commande		10/05/2010
Verrière Pasteur	BILZ	68000 COLMAR	6 505,00	7 779,98	10/05/2010
Peinture écoles (lot n° 1)	LAMMER	68140 STOSSWIHR	1 638,88	1 960,10	12/05/2010
Peinture écoles (lot n° 2)	LAMMER	68140 STOSSWIHR	1 495,68	1 788,83	12/05/2010
Peinture écoles (lot n° 3)	LAMMER	68140 STOSSWIHR	1 467,76	1 755,44	12/05/2010
Peinture périscolaire	SCHMIDT	68040 INGERSHEIM	3 907,35	4 673,19	01/06/2010
Acquisition d'un véhicule pour le service technique	GARAGE DU STADE	68000 COLMAR	9 028,50	10 725,66	04/06/2010

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
03/08	M. ZERROUGUI Fayçal et Melle PREVOT Lucie 24 Rue de Bâle 67100 STRASBOURG	CONSORTS FLEITH		Section 3 n°37a et 37b	2 Rue du Rempart	1,67	UA	Bâti	Ne préempte pas
05/05	Mme, M. Guillaume THILLOY 16 Rue du Père Jean Baptiste Frey 68040 INGERSHEIM	M. Guy STRAUMANN 27 A rue des Aviateurs 67500 HAGUENAU		Section 12 n°347/51	16 Rue du Père Jean Baptiste Frey	3,93	UC	Bâti	Ne préempte pas
17/05	M. ZIEBEL Alain et Melle SIEDEL Catherine 78 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE	M. DOERFLER née KAGAN Tania 2 B Route d'Eguisheim 68040 INGERSHEIM		Section n°12 n°361/95	2 B Route d'Eguisheim	41,45	UC	Bâti	Ne préempte pas
11/06	M. SPETH Ludovic 25 Route de Colmar 68040 INGERSHEIM	M. BUCHER Francis 39 Route de Neuf-Brisach 68000 COLMAR		Section 3 n°142	4 Rue des Poilus	1,14	UA	Bâti	Ne préempte pas
16/06	M. BUMANN 18 Rue Kaeffer 68124 LOGELBACH	M. PREISS- GRUNENWALD Stéphane et Mme BLEU Sylvie		Section 10 n°274/96	12-14 Rue des Roses	13,84	UC	Bâti	Ne préempte pas

3°) VOYAGE A MAURIAC

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

A l'occasion du 65^{ème} anniversaire des liens d'amitié entre MAURIAC (Cantal) et INGERSHEIM, le Conseil Municipal se rendra dans la ville jumelée de MAURIAC, du 1^{er} au 3 octobre prochains, en compagnie d'une délégation d'une dizaine de personnes de la ville jumelée d'Ingersheim en Allemagne.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce voyage dans le cadre du jumelage, il est proposé que le budget communal prenne en charge une partie des frais du voyage à Mauriac.

VU l'article L. 2123-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le voyage à MAURIAC (Cantal) du Conseil Municipal, dans le cadre du jumelage, présente un lien direct avec l'intérêt de la Commune ;

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 21 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

- **AUTORISE** la prise en charge par le budget communal des frais suivants :
 - **voyage en car** : 1 000 €, étant précisé que d'anciens élus et des membres du personnel (actifs ou retraités) sont susceptibles de prendre part au voyage ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative au budget de l'exercice 2010 (art. 6251) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce déplacement.

4°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

1. Une classe de 5^{ème} bilingue du collège Lazare de Schwendi d'Ingersheim a participé à l'opération « Bilingo », qui s'est déroulée à Guebwiller le samedi 5 juin 2010. Afin de les récompenser, il est proposé d'allouer une subvention de 200 € (150 € en 2009) à l'association Culture et Bilinguisme, pour l'achat de prix sous la forme de livres.
2. Le Lycée Camille Sée sollicite une subvention pour un échange scolaire avec le Nordsee – Gymnasium de Büsum en Allemagne du Nord, auquel participera 1 élève domicilié à Ingersheim. Compte tenu de l'intérêt particulier de ce voyage d'études, la commission administrative propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 €.

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention de 200 € à l'association Culture et Bilinguisme, pour l'achat de prix sous la forme de livres, dans le cadre de l'opération « Bilingo » ;
- **DÉCIDE** d'allouer une subvention de 20 € au Lycée Camille Sée, comme participation financière au voyage en Allemagne d'un élève domicilié à Ingersheim ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « subventions attribuées en cours d'année » de l'article 6574.

5°) SITE GANZER

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Par délibération en date du 3 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de résilier le bail de location du site dit « Ganzer » occupé par les services techniques de la Commune. Ce bail étant échu le 14 janvier 2010, la Commune aurait dû libérer les lieux pour cette date. Or, en raison de divers aléas, notamment météorologiques, la Commune n'a pas pu prendre possession du nouveau hangar à cette date et il a été nécessaire de demander l'autorisation d'occuper le site jusqu'au 31 mars 2010 inclus.

La propriétaire a donné son accord et demandé une indemnité d'occupation de 70 € par jour, alors que le loyer payé jusqu'ici s'élevait 36,23 € par jour. La commission administrative a jugé cette indemnité disproportionnée et proposé un montant de 40 € par jour. Le mandat a été émis sur cette base.

Cependant, avant de procéder au paiement, la trésorerie de Kaysersberg souhaite disposer d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est précisé que Mme GANZER n'a, à ce jour, pas accepté le montant de 40 € par jour, proposé par la Commune.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 20 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

- **DÉCIDE** le versement d'une indemnité d'occupation du site dit « Ganzer » d'un montant de 40 € par jour, pour la période du 15 janvier au 31 mars 2010, soit un total de 3 040 € ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6132 par décision modificative.

Au cours du débat :

M. Rémi WESSANG, Conseiller Municipal, s'étonne que le montant de l'indemnité d'occupation n'ait pas été convenu à l'avance. Il estime que la Commune doit donner l'exemple et payer le loyer demandé par la propriétaire.

Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère Municipale, considère que c'est un peu léger de ne pas avoir négocié au préalable avec la propriétaire.

M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, ajoute qu'il aurait fallu faire un avenant au bail.

En réponse à ces remarques, le Maire a précisé que la demande de prolongation du site au-delà du bail prévu a été liée aux intempéries d'un hiver particulièrement long et qui ont retardé d'autant la construction du nouveau hangar municipal. Il lui a semblé que l'accord verbal donné par Mme GANZER, quant à l'occupation du site, constituait une reconduction des modalités du bail dans les mêmes conditions. C'est ultérieurement, que Mme GANZER a modifié le montant du loyer en le portant de 36,23 € à 70 € par jour.

6°) DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2010, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables ;

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

- **AUTORISE** l'inscription de crédits au budget 2010, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
20471-0911 – Matériel incendie	Participation versée au SDIS pour l'acquisition d'un équipement Antarès pour les sapeurs-pompiers	+ 755,00	
1323-0911 – Matériel incendie	Modification de l'imputation comptable sur demande du Trésorier	- 755,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
6132 – Locations immobilières	Indemnité d'occupation du site Ganzer pour la période du 15 janvier au 31 mars 2010 (76 jours à 40 €)	+ 3 040,00	
6184 – Versements à des organismes de formation	Formation au permis poids lourd (2 000 €) + Formation CACES nacelle (650 €) + Formation finances (355 €)	+ 3 005,00	
6251 – Voyages et déplacements	Prise en charge d'une partie des frais du voyage à Mauriac du Conseil Municipal	+ 1 000,00	
02-Résultat de fonctionnement reporté	Résultat 2009 reporté		+ 7 045,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 7 045,00	+ 7 045,00

7°) ECOLE BILINGUE JEAN PETIT – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES DANS LE PRESBYTERE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Le nombre élevé d'inscriptions à l'école bilingue Jean Petit nécessite l'ouverture d'une classe élémentaire supplémentaire. Or, aucun espace n'est disponible dans les locaux de l'école.

C'est pourquoi, il est envisagé, en accord avec le Conseil de Fabrique, de mettre à disposition de l'école, des locaux situés au rez-de-chaussée du Presbytère. Cette occupation se ferait à titre provisoire et serait, à *priori*, limitée à l'année scolaire 2010/2011.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à la mise à disposition de l'école bilingue Jean Petit, de locaux situés dans le Presbytère ;

- **DIT** que cette occupation pourra prendre effet dès la rentrée scolaire 2010 ;
- **CHARGE M.** le Maire d'élaborer une convention d'occupation des locaux.

Au cours du débat :

M. le Maire indique que l'occupation du Presbytère ne se fera pas à titre gratuit et que l'équipement de la salle est à la charge de l'association ABCM.

Melle Delphine CAPRIN, Conseillère Municipale, fait observer que d'après le Semainier paru cette semaine, le déménagement des locaux destinés à servir de salle de classe a déjà été effectué et qu'en conséquence, la décision a déjà été prise.

Il est répondu qu'en cas de désaccord du Conseil Municipal, les lieux seront remis en état.

M. Rémi WESSANG, Conseiller Municipal, estime que les dirigeants de l'école bilingue devraient trouver une solution pérenne pour leurs locaux, au lieu de rogner à droite à gauche sur divers espaces communaux.

En réponse aux questions de Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère Municipale, il est précisé que :

- 40 % des enfants scolarisés à l'école bilingue Jean Petit sont domiciliés à Ingersheim ;
- les Communes (une vingtaine) où sont domiciliés les autres enfants ne participent pas au financement de l'école ;
- l'école bilingue Jean Petit comprend 140 à 150 élèves.

M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, demande des explications à Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, sur ses propos, lorsqu'elle dit que le précaire va s'arrêter bientôt.

M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, s'interroge sur ce qui était écrit dans le Semainier paru il y a 15 jours, au sujet de l'utilisation des ateliers communaux par l'école bilingue. Il pense que la Commune va rapidement réaliser la 2^{ème} phase de construction des nouveaux ateliers communaux pour libérer les lieux.

M. Rémi WESSANG abonde en ce sens.

En réponse aux différentes interpellations, le Maire précise que les bâtiments en dur où réside l'école Jean Petit sont propriété de la Commune et ont été valorisés par les travaux réalisés par l'association ABCM et les parents.

L'association ABCM prévoit un agrandissement de ses locaux, à moins qu'une solution alternative se présente pour elle.

Quant aux ateliers communaux, il avait été prévu de les construire en 2 tranches ; en priorité le hangar pour les véhicules et dans une 2^{ème} phase les ateliers proprement dits.

8°) SYNDICAT MIXTE DES EMPLOYEURS FORESTIERS DE COLMAR ET ENVIRONS – MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal

Les statuts actuels du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs, créé le 22 février 2002, ont été approuvés par arrêté préfectoral du 17 octobre 2008 n° 2008-291-1.

Pour améliorer l'organisation des équipes du personnel forestier avec un objectif impérieux d'assurer leur sécurité, il est apparu impératif d'augmenter l'effectif des équipes. Il a donc été envisagé de regrouper le personnel du Syndicat Mixte de Colmar et Environs avec les bûcherons et ouvriers sylvicoles de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach. Ceci permet de passer l'effectif de 4 à 7 personnes.

Lors du Comité Syndical du 23 mars 2010, il a été proposé et adopté à l'unanimité des Communes membres représentées, l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach et la modification des statuts qui en découle. Le Syndicat prendra également le nom de Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach & Environs. Son siège reste fixé à la MAIRIE DE COLMAR.

VU le code général des collectivités territoriales, article L. 5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar & Environs du 23 mars 2010 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach et adoptant la modification des statuts ;

CONSIDÉRANT la présentation des nouveaux statuts ;

Suite à l'exposé de M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach & Environs ;
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach & Environs, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération (annexe n° 4) ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre les opérations et de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9°) GRAND PAYS DE COLMAR – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Le Grand Pays de Colmar a pour vocation de fédérer le territoire autour d'un projet global de développement.

Chaque Commune membre y est représentée par trois délégués.

Lors de sa séance du 10 décembre 2008, le Conseil Municipal avait désigné Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Fabrice KRIEGER et M. Arnaud MARCHAND, comme délégués de la Commune.

Suite à la démission de M. KRIEGER, il y a lieu de le remplacer.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Cependant, il est précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **DÉSIGNE** comme membre délégué au Grand Pays de Colmar, par 21 voix pour, 4 abstentions :
 - M. Pierre FUCHS.

10°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 1^{er} septembre 2010 à 19 heures.
- **Hangar** : l'inauguration initialement prévue le samedi 17 juillet 2010 est reportée à une date ultérieure.

- **Résidence de tourisme Villa Verte** : en réponse à une question de Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère Municipale, il est répondu que le promoteur de la résidence de tourisme Villa Verte aurait vendu 70 % des logements. Cependant, à ce jour, aucune information n'est parvenue en mairie quant au démarrage des travaux.
- **Excursion à Paris d'une classe de CM2** : M. le Maire fait le compte-rendu du déroulement de la journée qu'il a passée à Paris, le 29 juin 2010, avec la classe de CM2 de l'école du Centre.
- **Chapelle** : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, fait part du mauvais état de la chapelle située au pied de la colline du Florimont. Il lui est répondu qu'elle appartient à la famille BETTINGER.
- **Reine des Vins** : M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, indique que la nouvelle Reine des Vins est originaire d'Ingersheim. Il est proposé d'organiser une manifestation en son honneur. M. le Maire suggère que la Cave vinicole Jean Geiler, présidée par M. Rémi WESSANG, également Conseiller Municipal, s'en charge.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 10.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par Mmes Suzanne GERBER et Denise STOECKLÉ, qui ont fêté leur anniversaire récemment.